CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressés à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

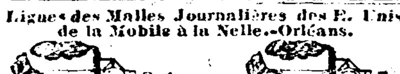

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cursac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, *et sont commandés par des hommes experts et bons marins*; la plus grande ponctualité sera observée pour *leurs heures de départ. Les passagers seront traités* avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront *de la Nouvelle-Orléans à 21 heures de l'après-midi*; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret *ou passage, s'adresser à*
TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, *sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.*

Le diner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON.—Le beau navire NEVA, capitaine Perkins, doit partir incessamment. S'adresser à bord ou à
HARROD & QUARLES,
9 fev rue de la Douane, No. 24.

POUR BALTIMORE—La barque A. I. doublée et chevillée en cuivre MARY, capitaine Smith, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julie, ou à HARRISON, BROWN & Co,
30 janv 47, rue Bienville.

POUR APALACHICOLA.—Le brick paquebot régulier ENERGY, capitaine G. P. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à
TOURNE & BECKWITH,
25 janv 28 et 29 Nlle Levée.

POUR APALACHICOLA—La goël. paquebot régulier DAVID ROGERS, capit. Gyberson, ayant presque la majeure partie de son fret à bord, et partira sous peu. Pour fret d'environ 100 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
15 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine Page, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à
HARROD & QUARLES,
13 jan no. 24, rue de la Douane.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—La belle barque anglaise ELEANOR, capitaine Davidson, est prête à prendre un fret pour la susdite destination. S'adresser à WM. VANCE,
22 fev rue de la Douane, No. 18.

POUR BALTIMORE—Le beau brick fin voilier PILGRIM, capitaine Martin, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à
HARROD & QUARLES,
2? fev rue de la Douane, No. 20.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais, fin voilier CONSBROOK, capitain Brestow, peut prendre 1300 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. VANCE,
2? fev 18, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—La superbe barque anglaise, fine voilière, A. I. CAMBRIAN, capitaine Gowan, ayant presque tout son chargement, peut encore pour le compléter prendre 250 ou 300 balles de coton. Pour le fret, s'adresser à
19 fev G. VANCE & GAMBLE.

Pour Liverpool.—Le superbe navire anglais, fin voilier CELIA, capitaine John Black, est prêt à prendre chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
12 fev G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf ORLEANS, A. I. de construction anglaise, capitaine Cameron, peut prendre 300 balles de coton. Pour le frêt, s'adresser à
JAMES GRIMSHAW.
9 fev rue du Canal, no. 79.

Pour Liverpool.—Le navire neuf A. I. ORLEANA, capitaine Cameron, peut encore prendre de 2 à 300 balles de coton. Pour le fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, pour 10 passagers, s'adresser à
13 fev JAMES GRIMSHAW, 79, rue du Canal.

Pour Liverpool ou le Clyde.—La superbe barque anglaise, doublée, clouée et chevillée en cuivre, MOUNTAINEER, capitaine Wm. Aberdeen, est prête à prendre son chargement, et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 5?, ou à 12 fev G. VANCE & GAMBLE.

Pour Liverpool—La barque anglaise A. I. JOHN WALKER, capitaine W. Black, doublée et chevillé en cuivre, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
13 fev Wm. VANCE, rue de la Douane, no. 18

Pour Liverpool—Le navire anglais A. I. ORIENT, capitaine W. Scott, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à Wm. VANCE,
13 fev 18, rue de la Douane.

Pour les ports du Mexique.

POUR LA COLONIE D'AUSTIN (Texas)—La superbe goëlette, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre WILLIAM FRANCIS, ayant déjà une grande partie de son chargement, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, ou à Wm. BRYAN,
20 fev Vieille Levée, no. 36.

POUR MATAGORDA (Texas)—La superbe goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, COROLLA, capitaine D., ayant le plus grande partie de son chargement à bord, partira incessamment. Pour la balance du fret ou pour passage, ayant des emménagements supérieurs s'adresser à bord, ou à Wm. BRYAN,
20 fev Vieille Levée, no. 36.

POUR MATAMORAS.—La goëlette fine voilière NEW CASTLE, capitaine Watkins, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour la susdite destination dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le poteau No. 37, ou à
19 fev R. GRONING & Co.

POUR MATANZAS—La goëlette fine voilière CALLAO, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH,
2 fev 28 et 29, Nelle.-Levée.

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine Alzina, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à
5 fev J. PRATS & FILS.

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine ANA-MARIA, capitaine Gomez, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à 5 fev J. PRATS & FILS.

Pour Appalachicola.—Le brick paquebot APPALACHICOLA, capitaine S., ayant plus des deux tiers de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
?? fev nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

A VENDRE OU A FRETER.—Le brick ELIZA DAVIDSON, enrégistré de 195 pieds tonneaux, construit à New ... bois de chêne et cèdre, doublé et chevillé en cuivre, parfaitement bien grée, porte 2000 barils ou 360 boucauts de sucre, sans tirer beaucoup d'eau. S'adresser pour les conditions, au capitaine Alexander, à bord en face de la rue Poydras, ou à
HARRISON, BROWN & Co,
13 fev 47, rue Bienville.

A LOUER OU A FRETER.—Le trois-mâts de construction de Baltimore JOHN A. ROBB, connue pour sa marche supérieure, doublé, clouée et chevillée en cuivre, A. I., commandé par le capitaine Bennett, et portant environ 75? balles de coton, est prête à prendre un chargement. S'adresser à bord, au premier quai au-dessous du chemin à coulisses, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
19 fev rue Bienville, No. 47.

A FRETER.—On demande à fréter un bâtiment qui ne cale que 5 1-2 à 6 pieds d'eau, avec un fort chargement destiné à un port du Texas. S'adresser au
22 fev WM. BRYAN, 36, Vieille Levée.

Lettres de change, à vendre par
JAMES GRIMSHAW,
6 fev no. 79, rue du Canal.

[illegible] du port de 19? tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à
LATASTE & BRULATOUR,
24 fev rue Royale, no. 1?

A LOUER OU A FRETER.—La belle barque anglaise MADRASS, A. I., doublée, clouée et chevillée en cuivre, commandée par H. Thornton, portant environ 1000 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, deux rangs au-dessous du marché aux légumes, ou à
WILLIAM VANCE,
22 fev no. 18, rue Douane.

A LOUER OU A FRETER.—Pour un port dans le Nord de l'Europe ou la Méditerranée. Le superbe brick de Lubeck, fin voilier, NEPTUNE, capitaine Dalman, sera prêt à prendre son chargement dans peu de jours. Pour le fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à
P. O. SORBE,
22 fev—10 no. 118, rue Royale.

A FRETER.—On demande à fréter un bâtiment qui ne cale pas plus de 5 1-2 pieds d'eau, tout chargé; pour partir incessamment. S'adresser à 22f WM. BRYAN, 36. V. Levée.

ON demande un navire tirant de 5 1-2 à 6 pieds d'eau lorsqu'il sera chargé pour aller dans un des ports du Texas. S'adresser à
Wm BRYAN,
19 fev Vieille Levée, No. 36.

A Louer ou à Freter—La superbe goëlette fine voilière, de construction de Baltimore, BENJAMIN FERGUSON capitaine Thomas, du port de 89 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre, est à présent prête à prendre un chargement. S'adresser au capitaine à bord, ou à
HOTCHKISS & Co,
13 fev rue de Chartres, No. 24.

A FRETER.—*La goëlette doublée et chevillée en cuivre, ORIENT, capitain Morgan, du port de 98 tonneaux, parfaitement bien grée, est prêt à partir pour cette destination S'adresser pour les conditions, à bord, en face de la rue St. Louis, ou à* TOURNE & BECKWITH,
10 fev nos. 28 et 28, Nouvelle Levée.

A VENDRE—La bonne et belle goëlette PROVIDENCE, qui n'a pas encore trois ans de construction, du port de 113 tonneaux, à pont élevé, bien construite avec un soufflage et en bon état. Elle sera vendue à bon marché. S'adresser à
HARROD & QUARLES,
9 fev rue de la Douane, no. 24.

A VENDRE A L'AMIABLE.—Une maison en briques, de quatre appartements, située rue du Quartier, No. 144, entre Dauphine et Bourgogne, ayant 38 pds 2 pcs face à la rue du Quartier sur une profondeur régulière de 95 pieds 3 pouces, mesure française. Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 14 mars elle sera vendue à la Bourse de Hewlett le 19 mars, à midi, par F. Dutillet & Delery, encanteurs de cette ville. S'adresser à la même maison. 25 fev—10

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de [illegible] en détail.

L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.

Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv

CONSULAT DU MEXIQUE.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1836.

Monsieur, conformément à des ordres qui viennent d'être reçus au consulat mexicain de l'honorable J. M. Ortiz Monasterio, secrétaire d'Etat de la République, il devient de mon devoir de donner toute publicité à la circulaire ci-incluse, adressée par son excellence le secrétaire de la guerre et de la marine, le 30 décembre dernier, à toutes les autorités civiles et militaires de la république mexicaine.

Veuillez, monsieur insérer dans votre feuille ce document; vous obligerez,
F. PIZARRO MARTINEZ,
Consul Mexicain.

Département de la guerre et de la marine.

CIRCULAIRE. Le gouvernement Suprême a reçu l'avis qu'aux Etats-Unis du Nord il se forme des assemblées dans le but avoué de faire et armer des expéditions contre la république mexicaine, porter secours aux rebelles, alimenter la guerre civile et faire éprouver à notre patrie toutes les calamités qui en sont la suite. Aux Etats-Unis, cette ancienne alliée de notre pays on a positivement organisé des expéditions semblables à celle que commandait le traître Jose Antonio Mejia et autres et elles sont mises en marche pour le Texas.—On leur a fourni toute espèce de munitions de guerre, ce qui a mis les colonies révoltées en état de faire la guerre à la nation qui les avait comblés de bienfaits. Le gouvernement est assuré d'une manière positive que ces actes, réprouvés par la sagesse des lois américaines, sont aussi désapprouvés par son gouvernement avec lequel nous conservons la meilleure intelligence et une harmonie inaltérable. Mais comme ces spéculateurs et aventuriers ont réussi à se soustraire aux châtimens qui les attendaient dans leur patrie, il est nécessaire de prendre des mesures pour leur punition future. Son Excellence le président par intérim de la république, ne pouvant rester indifférent à de pareilles agressions qui sont, non-seulement un attentat à la souveraineté de la nation mexicaine, mais encore une violation insigne du droit des gens universellement reconnu, a ordonné la mise à exécution des ordonnances suivantes:

1o. Les étrangers qui débarqueront sur les côtes de la république ou y pénétreront par terre, en armes et dans l'intention d'attaquer notre pays seront réputés pirates et punis comme tels, attendu qu'ils n'appartiennent à aucune nation contre laquelle la République est en guerre, et qu'ils ne combattent pas sous un pavillon reconnu.

2o. Seront aussi réputés pirates et punis comme tels tous étrangers qui introduiront par mer ou par terre dans les lieux occupés par les rebelles, des armes ou des munitions de guerre dans le but de fournir ces approvisionnements aux insurgés.

J'ai l'honneur de vous communiquer ces ordonnances pour que vous veilliez à leur pleine et entière exécution. Mexico 30 décembre 1835.
13 fev—30 TORNEL

A VENDRE.

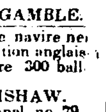

UNE HABITATION—établie en sucrerie, située à environ deux lieues au-dessous de la ville de St. Martinville et sur la même rive du bayou, contenant vingt-sept arpents de terre de face à la rive droite du bayou Têche sur quarante arpens de profondeur, joignant par en haut la terre qui appartenait ci-devant à feu Mr. Barthélemy Grevemberg, et par en bas l'habitation de Mr A. B. d'Auterive. La ligne d'en bas de ces vingt-sept arpents de terre courant comme suit, savoir: à partir du bayou Têche dix-huit arpents le long de la ligne de la terre du dit sieur D'auterive, au bout desquels dix huit arpents elle fait un coude d'environ deux arpents un tiers plus ou moins, où elle joint le bout de la ligne supérieure de la terre de feu Jean Darby, qu'elle suit pour le complément des quarante arpens de profondeur; ces mêmes vingt-sept arpens de terre joignent dans la profondeur la ligne des terres appartenant ci-devant à feu Mr. Louis Charles Deblanc. Et trente-neuf arpents de terre de face à la rive gauche du dit bayou, sur la profondeur qui s'y trouve, joignant par en haut une terre appartenant à M. Jques. Judice et par en bas une appartenant à M. Joseph Dubuclet. Plus,

Une portion de Bois dépendant de la dite habitation contenant six arpens de face, plus ou moins, à la rive droite du bayou Têche, sur la profondeur qui s'y trouve, attenant d'un côté aux terres du dit sieur Dubuclet, et de l'autre côté partie à celle de la dame son épouse, et partie à celle du dit feu sieur Jean Darby, c'est à dire, à la prairie.

Ensemble, toutes les Bâtisses, Moulin, Clôtures, et autres constructions de la dite habitation.

La maison de maître est belle et spacieuse. Le moulin à sucre est mû par l'eau; il y a d'adapté à ce moulin un bon moulin à grue, et l'on pourrait aussi y adapter un moulin à scie, à peu de frais.

Pour les conditions s'adresser à Mr. Neuville Déclouet dans la paroisse St. Martin, ou à Mr. Joseph Marcel Ducros à la Nlle.-Orléans. 8 fev—6,1ps

CIRQUE DE BROWN & Co.

Quelques portes après le Théâtre Américain.

Les directeurs ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que leur troupe étant arrivée, leur intention est d'ouvrir leur établissement pendant toute cette semaine.

Ils présenteront une grande variété de tours nouveaux de gymnastique, de force et d'adresses.

Parmi les nombreux talens qu'ils ont engagés, ils prennent la liberté de désigner les suivans:

Messrs. North,	Messrs. Rockwell,
Stickney,	Minnich,
Rogers,	Shay,
Waters,	Wills,
Levi,	Stone,
Ricardo,	Phillips,
Long,	Le jeune Lipman.

L'ENFANT-PRODIGE
Mademoiselle Rosaline Stickney.
Le célèbre bouffon, Mr. Blackburn.

Prix d'entré.—Loges 75cts. Gallerie, 50cts.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et la représentation commencera à 7 heures précises.

Des officiers de police seront présens pour maintenir l'ordre.

Les esclaves ne seront pas admis sans une permis sion de leurs maitres.

On peut retenir des places depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.

Pour les détails de la représentation de chaque jour, voyez les affiches. 13 jan

SALLE
Encoignure des rues Orléans et Royale.
SPECTACLE ORDINAIRE.
TOUS LES SOIRS.

M. ADRIEN, Physicien, dont le nom et la réputation sont connus tant en Europe qu'en Amérique, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera AUJOURD'HUI 4 FEV. 1836,

Une représentation aussi intéressante qu'agréable.

Cabinet de Physique.

Au milieu duquel M Adrien emploiera son art à prononcer l'imagination des spectateurs sur une variété d'objets dont on cherchera en vain à se rendre compte, et qui, tous différens les uns des autres, produisent tour à tour de nouvelles surprises et charment les yeux du public, occupé à pénétrer les mystérieux prestiges qui lui sont offerts.

Première partie—Physique, Adresse, Prestiges, Magie, Necromancie, Illusions.

Seconde partie—Récréations, entièrement dédiées aux Dames

La soirée sera terminée par 15 apparitions à l'aide du Fantascope.

Le bureau sera ouvert à 6 heures. On commencera à 7 heures.

L'entrée, $1; moitié pour les enfans au-dessous de 7 ans.

Nota.—La salle est bien décorée; un Théâtre et des gradins ont été construits pour la commodité des spectateurs, et on a tout prévu pour que le spectacle ne laisse rien à désirer.

L'entrée est par la rue d'Orléans. 4 fev.

LETTRES DE CHANGE, sur Londres, New York et Philadelphie, à vendre par
24 fev MARTINEAU, CRUGER & Co.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—*Wells & Bagley* contre leurs créanciers.—Il est ordonné que les créanciers des l'insolvables soient avertis d'avoir à paraître devant M. W. Boswell, notaire public, Lundi le 14 mars prochain, à l'effet de nommer des syndics en remplacement de Messrs. G. W. Pritchard et Jon. D. Bein, démissionnaires. Par ordre de l'honorable C. Watts, juge de la dite cour, ce 5 février 1836.
12 fev—3ps JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Bagley & Merritt contre ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers de l'insolvable soient avertis d'avoir à paraître pardevant M. Wm. Boswell, notaire public, lundi 14 mars prochain, à l'effet de nommer des syndics en remplacement de Messrs. G. W. Pritchard et Jno. D. Bein, démissionnaire. Par ordre de l'honorable C. Watts, juge de la dite cour, ce 5 février 1836.
13 fev—3ps JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 8709—A. Jacoby contre ses créanciers.—La cession des biens par le pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu au bureau de J B Marks, notaire public, le 30 mars 1836, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable, et en attendant, toutes poursuites contre la personne et les biens du pétitionnaire demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que R Rousseau, avocat, est nommé l'avocat des créanciers absens. Par ordre de la cour—Bureau du Greffier—Nouvelle Orléans le 23 février 1835.
24—3,2ps ARMAND PITOT, Dep Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 8704.—*Nicholas Cranshorn contre ses créanciers.*—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 22 février 1836.—*La cession de propriété par le* pétitionnaire est accepté par la cour, pour le bénéfice *de ses créanciers, et il est ordonné par les présents* qu'une réunion des dits créanciers aura lieu dans le *bureaux de W. Y. Lewis, notaire, le 26 mars prochain,* pour y délibérer sur ses affaires; en attendant toutes *procédures contre sa personne et sa propriété sont suspendues*; il est en outre ordonné que R. M. Carter, *avocat, sera nommé pour représenter les créanciers* absens. Par ordre de la Cour. Bureau du greffier, 22 février 2836.
23 fev—3 ARMAND PITOT, greffier.

Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—En vertu d'un ordre du juge de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, sous la date du 20 janvier courant.

Il sera vendu par le soussigné, juge de la paroisse, exerçant d'office les fonctions d'encanteur public dans et pour la dite paroisse, à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle Orleans, Lundi, 28 Février prochain, à midi, les esclaves ci-dessus mentionnés, appartenant à la succession de Nathaniel Chamberlain.

Maria, négresse âgée d'environ				51 ans.
Edith,	do	do	do	31 ans.
Suzane,	do	do	do	25 ans.
Rachel,	do	do	do	20 ans.
Louis, griffe, d'environ			do	36 ans.

Sylvia, sa femme âgée d'environ 36 ans, et ses trois enfans, Jackson d'environ 9 ans; Willis, d'environ six ans, et Burrell d'environ 3 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
26 janv F. DUGUE, juge.

PAROISSE DE PLAQUEMINES—Cour des Preuves—Succession de George Bradish—Vente par le juge de la Cour des Preuves—Le 21e jour de *Mars prochain, à midi, il sera vendu* par le juge soussigné, sur les lieux et pour compte de la succession de *feu George Bradish*, les propriétés suivantes, savoir:

1o. La moitié indivise d'une **Habitation Sucrerie** *située dans cette paroisse*, sur la rive droite du fleuve, à environ 45 milles au-dessous de la ville de la *Nouvelle-Orléans, mesurant* 66 arpents et demi de face au fleuve, sur 40 arpens de profondeur, borné *dans sa partie supérieure* par la terre de Joseph Laussade, et dans la partie inférieure par celle de Jere..h Tradeaway, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, telles que maison de maître, sucrerie, moulin à vapeur, purgerie, &c., le tout en très bon état.

2o. La moitié indivise de cent dix huit esclaves des deux sexes employés sur la dite habitation.

3o. La moitié indivise du fonds, des instruments aratoires, des chevaux, &c., appartenant à la dite habitation.

4o. La moitié indivise d'une certaine étendue de *terres situées dans cette paroisse*, sur la rive gauche, à environ 58 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans. *mesurant* 40 arpents de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur.

5o. La moitié indivise d'une certaine étendue de terres situées dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, mesurant 22 arpents de face, sur 40 arpents de profondeur, situées à 3 milles au-dessous de la susdite habitation.

6o. Une autre étendue de terres situées dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve d'une étendue de 7 arpents face au fleuve, et contigues à la terre d'Antoine Lafrance.

7o. Et 55 arpents en superficie situés au bayou Balize, partant de la vieille tour à peu en face du dit bayou et descendant jusqu'au Bayou Johnson.

Conditions: La moitié indivise de l'habitation sucrerie, des esclaves, du fonds &c, sera vendue en un seul lot, payable à sept termes, à 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ans de crédit sans intérêts, en billets portant hypothèque sur la propriété vendue endossés à satisfaction. Les autres propriétés foncières seront vendues aux mêmes conditions.

Paroisse de Plaquemines, 17 Février 1836.
19 fev—5,1ps G. LEONARD, juge.

AVIS—Attendu que Toussaint Mosey père, s'est adressé à moi pour faire annuller les deux cautionnements suivants, souscrits par lui comme encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Le premier, de huit mille piastres souscrit par lui, le 29me jour de juin 1829.

Le second, de huit mille piastres souscrit par lui, le 16me. jour de février 1831.

Avis est par ces présentes, donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnements ne seraient pas annullés ainsi que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de Février 1836, et dans la soixantième année de l'indépendance des Etats Unis de l'Amérique.
E. D. WHITE.
Par le Gouverneur.
12 fev—30 MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

AVIS—Attendu que Louis Bruguière dernièrement shériff et collecteur des taxes d'Etat pour la Paroisse de St. Bernard, s'est adressé à moi pour faire annuller la caution de cinq mille trois cent soixante quinze piastres, fournie par lui comme principal, conjointement avec Messrs. Casimir Lacoste et François Villeor Bienvenu, ses sécurités le 2e jour de Janvier 1834, pour l'année 1833.

Avis est par ces présentes donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire par écrit déposé au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite caution ne serait pas annullée et anéantie

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de Février, mil huit cent trente six. et de l'indépendance des Utats-Unis la 60e. E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
4 fev—30 MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

Paroisse St. Jacques—Vente par la Cour des Preuves—Mercredi, le 2me. jour du mois de mars prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente publique, et à l'encan, sur les lieux, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de feu Joseph Paul Fabre, savoir:

1o. **Une Habitation** établie en sucrerie, située dans la paroisse St. Jacques, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à vingt lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant quatorze arpents de face au dit fleuve, et quatre vingt arpents de profondeur, borné par en haut par la propriété de Ve. Evariste Villavaso, et par en bas par celle de Ve. Joseph L. Fabre, ensemble avec toutes les bâtisses, moulin à sucre à vapeur, et autres améliorations qui sont dessus et qui y appartiennent.

2o. Une certaine quantité de chevaux, bêtes à cornes et autres effets mobiliers.

3o. **70 Esclaves** des deux sexes et de divers âges, parmi lesquels se trouvent un excellent forgeron, plusieurs bons charpentiers, un maçon, quelques bons sucriers, charretiers, tonneliers, &c., plusieurs excellentes domestiques de maison, une excellente couturière, et plusieurs bonnes blanchisseuses, repasseuses, cuisinières, boulangères, &c.

Conditions de la vente: Les bêtes à cornes, chevaux et autres effets mobiliers, seront vendus payables en mars prochain [1836.]

Les esclaves, seront vendus payables dans un an, à dater du jour de la vente.

L'habitation sera vendue payable en trois termes égaux qui écheront dans le mois de mars des années 1837, 1838 et 1839

Les acquéreurs fourniront des billets endossés à sa tisfaction, payables au comptoir de MM. Peyroux, Arcueil & Co., à la Nouvelle-Orléans, et la terre et les esclaves resteront sujets à une hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, depuis le jour de leur échéance jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Jacques le 1er. Fevrier 1836.
10 fev—3,2ps L. M. TANEY, juge.

ETAT de la Louisiane.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans.—Je certifie par le présent, que le 5 de janvier 1836, jugement a été rendu dans cette cour, dans le procès de Johannah Watson, épouse d'Ambroise Davenport contre son mari, dans les termes suivans, savoir: No. 8339—Johannah Watson, épouse d'Ambroise Davenport contre son mari—Après avoir entendu les témoignages et les argumens des avocats, le juri s'est retiré pour délibérer, et après une courte absence, est revenu en cour et a remis le verdict suivant, savoir: —"Verdict pour la demanderesse—séparation de "corps, Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1836, (Signé) J. "N. Lavillebeuvre, rapporteur."—Et le cour étant satisfaite de la légalité dudit verdict, sur motion de M. C. Roselius, avocat de la demanderesse, il est ordonné, adjugé et decreté que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse contre le defendeur, et qu'une séparation de corps ait lieu entre les parties et que le défendeur soit tenu de payer les frais du procès.

Nouvelle Orléans, 11 janvier, 1836.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enrégistré au registre des jugements, à la page 123
Montant du Jugement,
Frais de protêt
Intérêt du
Frais de cour
Dito du Shérif,

En foi de quoi j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de ladite cour, à la Nouvelle-Orléans, le [L.S.] 23 janvier de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent trente six et la soixantième de l'Indépendance des Etats Unis.
5fev-4,1ps Signé, P. A. GUYOL, Dép. Greffier.

FARINE.—En débarquement d'un chaland, 400 barils farine à vendre par
25f JOSEPH LANDIS, 14 rue Poydras.

Avis de Banques et de Comp.

CONFORMEMENT à la 3e. section d'un acte intitulé: "*acte pour accorder des privilèges de banque à la Compagnie d'Améliorations de la Nouvelle-Orléans.*"

Avis est par le présent donné que les livres de souscription à la balance du fonds capital, pour laquelle on n'a pas encore souscrit, seront ouverts au bureau de la dite compagnie le Jeudi 25 du courant, sous la surveillance des directeurs en fonction, et les dits livres devront rester ouverts tous les jours (les dimanches exceptés) depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. pendant l'espace de trente jours.

(Signé)	
P. Soulé,	Jas. Currell,
P. Forstall,	P. Landreaux,
A. Pitot,	W. A. Gasquet,
W. F. C. Duplessis.	

11 fev—15

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 13 février 1836.

LES soussignés commissaires nommés par la direction, pour surveiller et recevoir les souscriptions au fonds capital de cette banque donnent avis que, conformément à la huitième section de l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé," acte pour incorporer la banque des citoyens de la Louisiane, approuvé le 30 janvier 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, tous les jours, de dix heures à trois heures (les dimanches exceptés) à partir du 8 mars jusqu'au 20 juin prochain.

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.

Conformément à la septième section de la charte de la Banque, approuvée le 1er. avril 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires de terres des Etats Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la propriété qu'il présenteront en garantie à la Banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. Tricou,
J. B. Lepretre, } Commissaires.
M. S. Cucullu.
13 fev—20

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.—*Nouvelle-Orléans, 1er février 1836.* Par la 17me section de l'Acte d'Incorporation, il est pourvu:

Que la direction devra donner un avis public de l'élection des directeurs, au moins trente jours avant l'époque désignée dans au moins deux gazettes de cette ville; chaque actionnaire pourra voter en personne ou par procuration, et aura droit à un vote pour toutes les actions dont il aura été possesseur au moins six mois avant la dite élection, pourvu que le nombre des dites actions n'excède pas cinquante. On ne pourra donner plus de trois cent votes par procuration.

A ces dites élections, pourra être élu directeur, tout citoyen de cet état, ayant possédé en son nom et de bonne foi, cinquante actions au capital de la dite Banque, au moins six mois avant la dite élection, et qui se sera conformé à toutes les formalités requises par cet acte, pour ce qui concerne les élections.

Par la 5me. section de l'acte pour amender la charte passée pendant la présente session de la législature, il est aussi pourvu:

Que les directeurs seront choisis parmi les citoyens de cet état, ayant les qualités voulues par la dite charte, mais sans avoir aucun égard au lieu de leur domicile, pourvu qu'ils aient été citoyens des Etats-Unis pendant les cinq dernières années qui auront précédé leur élection; et qu'ils aient résidé dans l'état de la Louisiane pendant le même espace de temps.

Et que deux associés ne seront éligibles comme directeurs de la dite compagnie, en même temps, ni ne pourront servir dans la même direction; et qu'aucun directeur d'aucune autre Banque ni son associé, ne sera éligible comme directeur de cette compagnie.

En vertu de ce qui précède, avis est par le présent donné qu'une élection de six directeurs par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, le lundi 7 de mars prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction.
1 fev—31 J. BERTRAND, caissier.

Compagnie de la Bourse et de la Banque—AVIS est par le présent donné *que les livres de* souscription au fond capital de la COMPAGNIE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE seront ouverts au bureau de la *compagnie d'assurances* de l'Océan, rue Royale, le 8e. jour de mars et resteront ouverts *pendant l'espace de vingt jours* (les dimanches exceptés) entre 10 a. m. et 2 p. m.

John B. Byrne,	Thomas Barrett,
Lucien Hermann,	Richard O. Pritchard,
Manuel White,	Peter Debuys,
Saml J. Peters,	Commissaires.

Nouvelle Orleans, 19 fev. 1836. 19 fev—23

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisse de Pontchartrain,
Nlle. Orléans, 18 février, 1836.

AVIS—On recevra au bureau de cette Compagnie des soumissions pour la fourniture de la quantité nécessaire de bois et autres matériaux requis pour faire une seconde ligne de chemin de fer depuis la ville jusqu'au lac Pontchartrain, et pour le nivellement dudit chemin. On obtiendra toutes les informations nécessaires, en s'adressant au bureau avant le 1er. mars prochain. Par ordre de la direction.
20 fev—9 J. B. LEEFE, Secrétaire.

Compagnie du Chemin à Coulisse et de la Banque d'Atchafalaya.

AVIS est par le présent donné, que les livres de souscription pour la balance du fonds capital de la "Compagnie de la Banque et du Chemin à Coulisse d'Atchafalaya" non encore souscrite, seront ouverts Vendredi 12 du courant, et continueront à être ouverts pendant dix jours, entre dix heures du matin et deux de l'après midi, au bureau de la Compagnie, No. 39, rue du Camp.
SAM. D. DIXON,
JNO. W. SWAIN,
SAM. CHAPMAN,
3 fev—18 ROBT. F. CANFIELD.

AVIS—L'élection annoncé pour aujourd'hui, des *Directeurs de la Compagnie de Presse à Coton* d'Orleans, est ajournée au 20 mars prochain. Par ordre.
W. G. DUNN,
20 fev secrétaire pro tempore.

AVIS—Est par le présent donné aux membres de la société d'agriculture de la Louisiane, que l'élection annuelle de dix directeurs de cette institution aura lieu le premier lundi de mars prochain, à midi, à maison d'Etat.
E. ROUSSEAU,
5 fev—8,2ps secrétaire.

Succession de Paul Pascal.

LES personnes ayant quelques réclamations contre la dite succession sont invitées à les présenter *au soussigné, exécuteur testamentaire*, dans les bureaux de Messrs. Legendre & Simory.
THOMAS BOUDAR,
17 fev—10 Exécuteur Testamentaire.

SUCCESSION de Félix O'Neill.—Avis est donné par le présent aux créanciers de cette succession, de présenter leurs réclamations au soussigné au bureau du register des testamens, dans les dix jours de cette notification, afin que le curateur puisse présenter le tableau des dettes priviligiées qui peuvent exister contre la succession.
S. BLOSSMAN,
19 fev député register des testaments

BINOCHE FRERES préviennent les dames qu'ils ouvriront le lundi 29 février, un grand choix de nouveautés, *tels que mousselines et jaconas imprimés*, do rayés blanc; foulards du dernier goût, pour la poche, pélerines et fichus brodés, et autres articles du goût, reçus par l'Auguste. 25fev-3

F. LACOSTE prévient le public qu'il a transporté ses marchandises dans le magasin de MM. Binoche frères, rue Royale, 133, désirant liquider avant de partir pour France, il engage les personnes qui ont besoin de ses articles, à venir le voir, persuadés qu'elles trouveront de grands avantages dans toutes les marchandises qui lui restent. 25 fev-6

AVIS.—GUSTAVE LE GARDEUR, *notaire public*, a transporté son étude au bureau de M. Octave de Armas, notaire public, rue Royale, *vis-à-vis de la* Banque Consolidée. 25 fev—6

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Louisiana, de Bordeaux:

10 demi tierçons eau-de-vie fine Champagne de 1821,
10 quart de tierçons eau-de-vie dito.
10 tierçons eau-de-vie 4me. preuve, marque A Dussaut.
42 demi barriques vin blanc de Graves
30 demi barriques vinaigre blanc.
30 caissons fromages patte grasse,
12 caisses fromages ronds.

DUSSAUT FILS AINE,
Rue de Chartres, no. 113, chez M. Eau & Cie. confiseur et destillateur. 24 fev—3

ON DEMANDE.—Une personne capable de se charger de la surveillance du cimetière *situé rue* Jackson, ville de Lafayette. Les solliciteurs doivent produire de bonnes recommandations, car cet emploi sera très avantageux, surtout pour un père de famille, s'adresser à M. A M Plotz, vieille Levée, no 153, ou à Lewis A Levy, sur le chemin du Bayou. 21f-6

AVIS.—Il a été trouvé *dans la journée du 19 courant*, 2 barrils de sucre que l'on suppose avoir été déposés par un drayman *sur la levée en face de la rue* St Philippe. Ces deux barils ont été enlevés de cet endroit par les soussignés, le 22, et les a fait transporter chez lui, où il invite le propriétaire à les faire reclamer en payant tous les frais.
BERMUDEZ, BRASSEUL & Co.
23—3 rue Conti, no 16.

UN Jeune Homme, nouvellement arrivé de France, appartenant à une famille honnête, et qui peut offrir de bons repondans, a l'honneur d'informer le public qu'il donnera aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, à la ville ou à la campagne, des leçons de français, d'arithmétique, calculs commerciaux, tenue de livres, ainsi que la musique vocale et le violon. S'adresser à M. Pope, rue de Chartres, no. 123. 25 fev-3

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, *juge, conseiller de* la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Le maire et autres contre le terrain no. 2, dans l'islet no. 70.—J'exposerai en vente publique le 10 mars 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des *rues de Chartres* et St. Louis, un terrain situé au faubourg Lacourse, dans l'islet no. 70, et désigné par le no. 2, mesurant à peu près 60 pieds de face à la rue du Camp, entre les rues Errato et Thalie, sur environ 120 pieds de profondeur plus ou moins, le tout mesure française, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans *cette affaire*.

Conditions de la vente, comptant.
1 jan B. BEAUREGARD, maréchal.

GRAINES DE JARDINAGE.
Rue Conti, No. 48.

LE soussigné annonce au public et à ses amis qu'il vient de recevoir un assortiment de graines potagères par le Vicksburg, qu'il vendra aux prix les plus modérés; il prévient également les marchands de la campagne qu'il recevra des ordres pour des assortiments de Graines arrangées en petit papiers, par cent, par douzaines, et qu'il exécutera les ordres qui lui seront adressés pour des arbres fruitiers avec la plus grande exactitude possible. Ceux qui adresseront des ordres pour les graines arrangés en petits papiers sont priés de prévenir deux ou trois jours d'avance.
20 fev—8 R. BEAUVAIS.

Ventes à l'Encan.

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu Samedi, 27 fevrier 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clore un compte:

Quinze Esclaves de prix, savoir:

Bob, âgé d'environ 26 ans, bon forgeron, propre à *tout et très intelligent.*

Sam, mulâtre créole, âgé de 25 ans, excellent domestique et bon manœuvre.

Louis, âgé de 23 ans environ, excellent domestique, boucher, scieur et bûcheur.

Dick, âgé d'environ 35 ans, bon domestique et entendu dans un magasin.

Harry, âgé de 27 ans, bon manœuvre et bon scieur.

Tom, âgé de 24 ans, mulâtre clair, bon domestique, si ce n'est qu'il s'est absenté une fois, mais n'a jamais quitté la ville.

Ned, âgé de 38 ans, griffe, charpentier passable.
John, âgé de 13 ans environ, bon domestique.

Davy, âgé	12 ans,	dito
Cyrus, âgé	12 ans,	dito
Alix, âgé	11 ans,	dito
Abram,	8 ans,	dito
Jim,	16 ans, créole,	dito

Peter, 37 ans, homme de confiance et commandeur du premier mérite.

Diana, 28 ans, femme de Peter, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

Les dits esclaves sont complettement acclimatés et complettement garantis contre les vices et maladies *prévus par la loi*, excepté Tom qui s'est absenté comme on l'a dit plus haut.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. public, aux frais des acquéreurs. 18 fev—9

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 27 février courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés de valeur qui suivent:

1. Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Bourbon, sur cent vingt pieds de profondeur, et borné d'un côté par la propriété de Manon Boisseau et l'autre par celle de MM. Lamothe frères; sur ce terrain se trouvent quelques constructions en bois, en très mauvais état.

2. Douze terrains situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet désigné par le no 92, et compris entre les rues Annette, St. Antoine, de la Vertu et de la Force, et mesurant chacun 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; ces terrains seront vendus conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse et déposé au moment de la vente.

3. **Neuf terrains de grande valeur,** situés au faubourg Washington, dans l'ilet audessus de la presse à coton à vapeur de la Levée; trois de ces terrains font face au chemin public, et les autres aux rues St. Ferdinand et de la Victoire, et ils sont tous amplement désignés sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, et qui sera présenté au moment de la vente.

4. Cinq terrains dépendant de l'habitation ci-devant appartenant à M. W. Nott, aujourd'hui faubourg Washington, situés dans l'îlet compris entre les rues St. Ferdinand, *Amour et la Promenade des Bons Enfans*, et désignés par les nos 1, 2, 3, 4 et 5, sur un plan dressé par L. J. Pilié, *et qui sera exhibé au jour de la* vente: il existe sur le lot no 2, une maison en bois *composée de trois chambres, d'un cabinet et d'une galerie* une cuisine et autres dépendances.

5. Un terrain dépendant de l'ancienne propriété Desson, faubourg Washington, et mesurant, au pied anglais, 32 pieds 8 pouces de face à la rue Louisa, entre la rue d'Amour et la Promenade des Bons Enfans et 110 pieds de profondeur.

6. Un nègre nommé Jack alias John, âgé d'environ 3? ans, charretier, pleinement garanti des vices et des maladies prévus par la loi.

7. Et deux cents actions de la banque de l'Union de la Louisiane

Conditions: *Les propriétés foncières payables à un crédit de un et deux ans; l'esclave à un crédit de 6 et 12 mois; et les actions comptant.*

N. B.—*Les acquéreurs fourniront des billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et assurés par hypothèque spéciale sur l'objet vendu, et dans le cas où les dits billets ne seraient pas payés à l'échéance, ils porteront, par clause pénale, un intérêt à raison de dix pour cent l'an, du jour de l'échéance jusqu'au paiement définitif.*

Les actes de vente seront passés en l'étude de Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui devront également, à leurs frais, se faire mettre en possession. 11 fev

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Samedi 27 du courant, à 4 heures de l'après-midi, au no. 32, rue St. Philippe, pour clore un compte; et sans réserve.

70 caisses vin St. Julien, 15 barriques vin rouge, St. Julien, 15 tierçons vin blanc Sauterne, 10 tierçons vinaigre blanc première marque, 5 tierçons Madère, 10 paniers Champagne, 10 paniers anisette de Bordeaux, 10 caisses vin de Graves, 10 paniers huile d'olive superfine, 5 caisses vin Muscat, 5 barils maquereaux no 3, 6 paniers bouteilles vides, 6 caisses liqueure, 6 caisses savon, 6 caisses chandelles blanc de baleine, 6 caisses chandelles du nord, bouchons, damejeannes, cigares etc.

Conditions: pour toute somme audessous de $100 comptant, et audessus de $100, 60 jours de crédit, en billets en dossés à satisfaction. 25 fev

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu, samedi, 27 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, 2 lots de terre tels qu'ils sont désignés sur le plan tiré par C. F. Zimpel, le 4 février 1831 et déposé en l'étude de Louis Féraud, not. pub. situés sur le chemin de la Métairie, contigus à la propriété de l'asyle des orphelins, mesurant un arpent de face sur 10 arpens de profondeur, mesure française. Ces dites propriétés sont sur une terre élevée et à l'abri des inondations, et près de l'endroit où doit passer le chemin à coulisses de Nashville. La compagnie de desséchement de la Nouvelle Orléans a commencé à opérer dans cette partie.

Conditions: Une moitié comptant et la balance en deux billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets payables le 1er mai suivant et le 8 mai 1837, ce dernier billet portant un intérêt de 8 pour cent. L'acte de vente sera passé pardevant W. Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs. 25 fev

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, 27 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett: Deux ilets de terre situés au faubourg Lavaudais, numérotés 149 et 150, contenant 37 lots de terre, d'après le plan tracé par L. Surgi et qui sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant W. Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs. 25f

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le lundi 29 février 1836, à midi, à la *Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable* cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la *Nouvelle Orléans, en date du 22 janvier 1836*, la propriété ci-après décrite, dependant de la succession de feue *Marie Adele Fromentin, décédée veuve* Anselme Coudrain, savoir:

Un lot de terre y compris la maison et les améliorations, rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, ayant 30 pieds de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la proprieté du sieur Wiltz, et de l'autre par celle de Mlle. Lise Perrault.

Conditions: 1 et 2 ans de credit en billets endossés à *satisfaction divisés par coupons et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.* L'acte de vente sera *passé pardevant L. H. Feraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.* 26 janv—4

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Mardi, 1er Mars prochain, à midi, à l'Arcade de Banks,

Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue Saint Joseph, entre les rues des Magasins et Fouché, mesurant 35 pieds et demi de face à la première rue, mesure américaine, sur 60 pieds de profondeur, mesure française: ensemble la maison briquetée entre poteaux composée de quatre appartemens, galerie, cabinets, et avec cuisine et autres dépendances.

Conditions—L'acquéreur s'obligera de payer deux billets échéant le premier Août 1836, l'un de $843 75 et l'autre de $550 30 cents; et la balance à 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
18 fev

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 20 Mars 1836, à midi, à l'Arcade de Bank,

72 Lots de Terre de la plus grande valeur, situés à Carrollton et fesant face au chemin de fer.

La situation de ces lots de terre est si avantageuse qu'il serait superflu d'en faire ici l'éloge. Ils sont contigus à l'hôtel

Les conditions de la vente sont un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le plan est exposé à l'Arcade. 19 fev—3ps

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente de Terrains au Faubourg Franklin.

IL sera vendu samedi prochain, 27 du courant, à la Bourse Hewlett, les ilets et terrains restant dudit faubourg, d'après le plan exhibé maintenant à la Bourse. Conditions: les mêmes que celles annoncées à la vente du 20 courant. 24 fev

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu, mardi 1er, de mars 1836, à midi, la succession de Marie Louise Bérard, f. de c. l. les propriétés ci-après mentionnées.

Dolly, négresse d'environ 29 ans, bonne cuisinière blanchisseuse et domestique avec son enfant mulâtre nommé Azâlin âgé de 8 ans.

Rachel, négresse âgé d'environ 20 ans, bonne domestique, cuisinière et blanchisseuse.

Alfred nègre d'environ 19 ans, bon sujet, ayant l'habitude de travailler à la maçonne.

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues St. Claude et du quartier au faubourg Tremé, ayant mesure française, plus ou moins, 30 pieds de face à la première sur 110 pieds de profondeur et face à la seconde rue, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: les esclaves seront payables, moitié comptant, et la balance à 6 mois: le lot de terre avec les batisses, 6 12 et 18 mois, de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Tous les esclaves sont garantis des vices et maladies redhibitoires, prévues par la loi, excepté la négresse Dolly, laquelle est affectée d'une maladie à la bouche.

Les esclaves seront délivrés lorsque les adjudicataires auront rempli les conditions sus énoncées.

Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 15 fev.

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu Mardi 1er. mars prochain, à midi précis, à la Bourse de Hewlett:

12 lots de terre avantageusement situés au faubourg Montreuil et désignés par les nos. 1 à 12, conformément à un plan dressé par L. Bringier, arpenteur Ces terrains se trouvent renfermés par les rues Girod-Désirée, St. Jean Baptiste et Elmire.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 fev

PAR L. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, le 1er. mars, à midi, à la Bourse de Hewlett: le nègre nommé Edmond, âgé de 28 ans, bon boulanger, ayant été à la tête de la boulangerie de M. Cazenave. Il est pleinement garanti et payable dans 4 et 6 mois. 19 fev

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 8 de mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour le compte de la succession de feu J. B. Cazenave.

Un lot de terre situé rue Bourbon, entre les rues Dumaine et St. Philippe, ayant 95 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec maisons, cuisine et dépendances en briques, une boulangerie aussi en briques et maisons en bois, le dit terrain est divisé en trois lots, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 3 de juin 1835, et exposé à la Bourse de Hewlett.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 8 fev

PAR J B BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 Juin 1835.—Il sera vendu le mardi premier mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la mulâtresse nommée **Rachel,** âgée d'environ 20 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison et couturière, pleinement garantie, abandonnée par Henry Generesse à ses créanciers. Conditions, comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 29j

PAR MOSSY & GARIDEL.

JEUDI 3 mars prochain, il sera vendu à midi précis, à la Bourse de Hewlett:

Un terrain situé rue Dumaine, entre les rues Condé et Royale, mesurant au pied français, 66½ pieds de face à la dite rue Dumaine, sur 60 pieds de profondeur sur deux lignes parallèles, à l'extrémité desquelles le *dit terrain ferme de 32 pieds et n'a plus qu'une longueur de 43½ pieds qui s'étend aussi entre deux autres lignes parallèles jusqu'à 60 pieds de profondeur*, ensemble, toutes les bâtisses, circonstances et dépendances *qui s'y trouve. Ce terrain sur la ligne de 120* pieds, se trouvent avoir un pied de plus, et sur la face *au lieu de 23 pieds, il n'y a que 21 pieds, au lieu de* 23 pieds, il y a 45½ pieds, différence trouvée dans l'ilet par le voyer, *M. J. Pilié, ce qui est à l'avantage de* l'acheteur, mais l'acte ne sera passé que pour la quantité *désignée ci-dessus, suivant l'acte de vente.* Le quel terrain sera vendu à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction du vendeur et *hypothèque jusqu'à parfait paiement.*

Les billets portant intérêt de 11 pour cent, en cas de non paiement.

Le plan sera exposé par l'encanteur le jour de la vente.

L'acte de vente sera passé pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 fev

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 5 mars, à la Bourse Hewlett, cinq lots de terre, situés derrière cette ville, dans l'ilet no 31, compris entre les rues Conti, Robertson, St. Louis et Villeré, désignés par les nos. 18, 19, 20, 21 et 22, d'après un plan dressé par J. Pilié, le 17 janvier 1833, et déposé en l'étude de L. T. Caire; lesdits lots mesurant au pied américain, savoir:

Le no. 18, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Conti, sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le no. 19 également 28 pieds 5 pouces de face à la rue Conti sur 105 pieds de profondeur à la rue Villeré.

Le lot no. 20 également 28 pieds 5 pouces de face à la dite rue Conti sur 105 pieds de profondeur à la rue Villeré.

Le no. 21, 31 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Villeré, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur

Le no. 22, même dimension que le précédent.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez F. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 24 fev

☞ *Avis.—Ni le capitaine, ni les consignataires du* brick Neptune, de Bordeaux, ne seront responsables *des dettes contractées par l'équipage.* 22 fev—3

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

Belle Propriété de grande valeur à vendre.

MERCREDI, 16 mars prochain, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis cette belle propriété située rue de la Levée, entre les rues St. Philippe et Ursulines, faisant face au marché aux légumes, mesurant 96 pieds 1 pouce 3 20me. de ligne à la rue de la Levée vis-à-vis le marché aux légumes, la profondeur va jusqu'à la rue Condé, et mesure sur cette rue 66 pieds 11 pouces, le tout conformément au plan fait par Messrs. Barthe et Rilheux, qui sera exposé à la Bourse 8 jours avant la vente, ensemble avec toutes les bâtisses qui se trouvent sur la surface du terrain. Ces bâtisses sont louées à raison de $9,250 par an, et sont susceptible de grandes améliorations comme il sera facile d'en juger par le plan.

Conditions de la vente: Un cinquième comptant et les quatre autres cinquièmes payables dans 3, 4, 5 et 6 ans, portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an, à partir du jour de l'adjudication, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'intérêt sera payable de 6 en 6 mois, ou fera aussi des billets pour les intérêts, qui seront endossés et porteront hypothèque sur la propriété.

☞ Le plan est déposé chez Messrs. J. & L. Garnier. 24 fev

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi, le 10 de mars prochain, à midi, *à la Bourse de Hewlett:*

4 Lots de Terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés au faubourg Marigny, sur la rue de la Levée, entre les rues Marigny et Mandeville, *bornés dans la partie supérieure par la* propriété de Mr. J. Dyraud.

Chacun de ces lots ayant 23 pieds 11 pouces 7 lignes, face au fleuve, sur une profondeur moyenne de:

Le no. 1, 206 pieds, 8 pouces environ.
Le no. 2, 206 pieds, 3 pouces do.
Le no. 3, 157 pieds, 9 pouces do
Le no. 4, 157 pieds, 3 pouces do.

Le lot no. 2, communiquant à la rue de la Victoire par un corridor de 3 pieds 2 pouces 3 lignes de large, et 79 pieds, 11 pouces et une ligne de profondeur, conformément au plan dressé par Mr. Jn. Cuvillier, voyer de la ville, le 6 février 1836, et déposé à la Bourse de Hewlett.

Ces 4 lots sont susceptibles d'acquérir une grande valeur, tant par leur propre situation que par le droit probable à la portion de terre qui leur correspond entre la rue de la Levée et le fleuve.

Conditions: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr.—— *notaire public, aux frais des acquéreurs.* 11 fev

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Vendredi le 5 de mars, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Un lot de terre, formant l'encoignure des rues du Quartier et Bourbon, ayant mesure française 40 pieds de face à la première, sur 60 pieds à la seconde, avec les édifices en bois qui sont dessus.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit. 19 fev

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu Samedi 5 mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, désigné *par le numéro 3, au plan dressé* par J. Pilié, voyer, le 26 de mai, et déposé en l'étude de F. de Armas.

Le dit lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 117 *pieds 8 pouces 4 lignes d'un côté, et de 117 pieds 9* pouces de l'autre côté, avec les bâtisses qui existent dessus, en une maison divisée en 4 appartements, 2 cabinets, dépendances &c.

Conditions: un sixième comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant T. Seghers, *notaire public, aux frais de l'acquéreur.* 25 fev

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

Vente de Marchandises par Colis—Vendredi 26 du courant, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue Toulouse no. 50 à 10 heures précises du matin, par Catalogues, cent colis de marchandises étrangères et du pays, consistant comme suit:

Toile d'Irlande, Toile à Drap, Toile grise,
Coutil de toile, Coton, Créquillas, Créas,
Coton pour drap de lit, Mouchoirs de coton,
Ginghams, Mousselines blanches et en couleurs,
Fils de coton et cordonnets,
Tapis, Chapeaux, Draps,

et une quantité d'autres articles convenables pour la saison. Cette vente mérite l'attention des acheteurs, chaque colis sur le catalogue sera vendu *sans réserve*; une grande partie des marchandises ont droit au remboursement des droits. On pourra voir les catalogues et visiter les marchandises de Mercredi prochain au jour de la vente.

Conditions: au moment de la vente. 22 fev

CENT PIASTRES de récompense.

Seront payées pour l'arrestation des quatre esclaves, désignés ci-après, ou $25 pour chacun d'eux, savoir:

Jack Hodges, très noir, âgé de 27 ans, taille d'environ 5 pieds 8 pouces, fortement bâti, boitant un peu en marchant. Il avait au moment de son départ une veste de travail noire, en drap grossier, un pantalon de cotonnade bleue, il porte presque toujours un mouchoir autour de la tête et un petit chapeau gris.

Jim Crack, très noir, âgé de 28 ans, taille de de 5 pieds 10 pouces, de bonne mine, habillé comme Jack Hodges, portant un chapeau de matelot.

Edmond, mulâtre, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, en général fort sale sur sa personne, on ne se rappelle pas comment il était habillé.

Toby, très noir, d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, ses habits sont déchirés et sals, on le trouvera sans doute ivre.

FRERET & FRERES.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont priés de ne pas recevoir les dites esclaves, à bord de leurs bâtimens, car il est probable qu'ils essaieront de passer, Edmond en qualité de cuisinier et Toby de chauffeur. 20 fev—6

10 Piastres de Récompense.—La susdite récompense sera donnée pour l'appréhension de la mulâtresse GOTON, âgée de 18 à 20 ans, taille de 6 pieds 9 pouces, très connue en ville comme marchande colporteuse de faïence.
23 fev—4 Ve. TREMOULET.

CINQ PIASTRES de Récompense

Seront données à quiconque conduira chez la soussignée ou dans la geôle de cette ville, la mulâtresse FINE, connue comme marchande de gateaux.
MME. LACOUTURE,
23 fev—3 Rue Carondelet No. 25.

5 Piastres de Récompense.—Parti marron de chez le soussigné, il y a deux mois une mulâtresse nommée ANN, âgée d'environ 14 ans. On pense qu'elle est cachée dans la banlieue ou les faubourgs derrière la ville. La récompense susdite sera payée à quiconque la logera dans une geôle de cette ville ou la ramènera chez
MARTIN BEALE,
21 fev—3 encoig. des rues Lacourse et Religieuse.

15 Piastres de Récompense.—Parti marron de la conciergerie du railroad, le nègre JIM, âgé de 25 à 30, taille de 5 pieds 2 pouces, d'une faible complexion, marchant avec peine, voûté; il se fait passer pour libre et cherche habituellement de l'emploi sur les steamboats ou sur les goëlettes. Les capitaines sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera à la geole ou le conduira à ladite boulangerie, au coin du Casacalvo et Champs Elysées. 24 fev—10

25 Piastres de Récompense seront données à celui qui arrêtera le nègre BERNARD, appartenant à la compagnie du desséchement, âgé de 18 à 20 ans taille de 5 pieds 4 pouces, fortement constitue, parlant français et anglais. A son départ, il avait les fers aux pieds: il a appartenu à M. Soulé et fut employé un an à la fonderie d'en bas. 21fev—8

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 28 janvier 1836.

CONFORMEMENT à la loi, la légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, le Dimanche 28 février, à dix heures précises du matin, pour une revue d'inspection et pour célébrer l'anniversaire du 22 février.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la Place d'Armes. Les commandans des compagnies devront faire une inspection rigoureuse de fusils et des gibernes.

Chaque commandant de compagnie fournira à l'inspecteur de brigade un contrôle exact de la force effective de sa compagnie.

Au moins une heure avant la revue, les commandans de compagnie devront envoyer une escouade sur la Place d'Armes, pour fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Planché, commandant la légion.
D. AUGUSTIN,
10 fev aide-de-camp.

ORDRES GENERAUX.

LANCIERS D'ORLEANS—La compagnie se réunira à cheval, Dimanche prochain, le 28 du courant; en grande tenue d'hiver, à 8 heures et demie du matin, sur la Place St. Antoine, équipement et armement complet.

Jeudi soir, à 6 heures et demie, la compagnie se réunira en bourgeois, sur la galerie de la mairie, pour délibérer sur des affaires importantes pour le corps.

Le capitaine espère trouver tous les membres présent. Par ordre du capitaine.
MONDELLI,
25 fev maréchal des logis chef.

Cavalerie d'Orléans de 1814-15.—La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 28 février courant, à 8 heures précises du matin et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, en grande et bonne tenue équipement et armement complet.

Par ordre du capitaine Hortaire Andry.
23 fev J. CUVILLIER, mar. des logis chef.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

L'ESCADRON montera à cheval Dimanche prochain, 28 du courant, à 8 heures du matin, et se réunira sur la place ordinaire du rendez-vous.
Par ordre du capitaine.
24 fev J. P. BRYAN, adj. et maj.

Chasseurs à cheval Louisianais.—La compagnie montera à cheval, dimanche prochain 28 du courant à 9 heures precises du matin, et s'assemblera au lieu ordinaire du rendez-vous. Par ordre du capitaine L. A Charbonnet. E. PLANCHARD,
23f maréchal des logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le bataillon prendra les armes Dimanche prochain le 28 du courant, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, à 8 heures du matin, équipement complet, veste et pantalon bleu. Par ordre du capitaine.
SCHREIBER,
23 fev adjudant major.

GARDE D'ORLEANS ATTENTION.

Les deux compagnies prendront les armes Dimanche prochain 28 du courant, à 9 heures précises du matin, et s'assembleront au lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie équipement complet, uniforme d'hiver.
Par ordre du capitaine.
24 fev G. CRUZAT, serg. maj.

VOLTIGEURS D'ORLEANS, Attention!!—La compagnie prendra les armes dimanche, 28 du courant, à neuf heures précises du matin, et se rassemblera au lieu ordinaire du rendez-vous; habit et pantalons bleus et pompon. Par ordre du capitaine.
24fev A. GARNIER, sergent.

JAEGER! ACHTUNG!!—Die Mitglieder der Jaeger compagnie sind aufgefordert sich Sonntag den 28 dieses um 8 Uhr *morgens* vor dem Gasthause des Herrn Richardson in Conti strasze in voller uniform *einzufinden.*

N. B.—Da eine revue inspection statt finden wird so werden diejenigen; die nicht erscheinen sich der ausgemachten strafe aussetzen.

Auf Befehl des capitains.
25 f RUCH, feldwebel.

TIRAILLEURS ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 28 du courant, à 8 heures du matin, au rendez-vous ordinaire. Tenue d'hiver.
Par ordre du capitaine.
LALOUETTE,
25 fev serg. major.

CARABINIERS D'ORLEANS.—La compagnie *prendra les armes* dimanche prochain, 28 du courant et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, *à 9 heures précises du matin*, habit vert, pantalon blanc. Par ordre du capitaine.
24f LOUIS EGLOFT, sergt major.

CAZADORES DE ORLEANS.
ATTENCION!

La compañia se reunirá el Miercoles proximo, 24 del corriente, a las 6 en punto de la noche, en el sitio de costumbre, calle de Sn. Felipe, para una asamblea general. Al mismo tiempo tomara las armas el Domingo 28 del presente, con casaca azul y pantalon blanco, a las 9 en punto de la mañana, reuniendose en la calles de Condé y Sta. Aña, para revista de obligacion y celebrar el aniversario del inmortal Washington. De orden del capitan.
José M BUSTAMANTE.
22 fev Sargento 1o.

LES soussignés offrent les articles suivans, à des prix modérés: 800 sacs café; 50 boucauts sucre; 400 caisses *raisins secs*; 300 do vin de Bordeaux, différens crus; 50 do confitures de la Havane assorties; 25 *do cornichons assortis*; 100 do blanc de baleine; 100 do chandelles moulées; 400 barriques Malaga doux et sec, *importation directe*, 100 do vin de Bordeaux; 50 do vin d'Oporto, 200,000 cigarres espagnoles, différentes qualités; 2500 gallons huile de spermaceti d'hiver; 20 caisses cerises à l'eau de vie; 40 do fruits do; 290 do thé poudre à canon et impérial; 50 do cordiaux assortis; 25 do fromage de Goshen; 150 do savons de différentes qualités; 40 barils farine de sarrazin; 50 do whiskey rectifié 40 frequins beurre Goshen: 50 barriques brown stout de Londres; 45 barils pieds de cochon; 40 do riz; bœuf et porc mess, en barils, demi barils et quarts de baril; vins, liqueurs, comestibles, etc.
24 fev PERKS & HALL, 2 Front Levee

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages de France: 160 bouteilles de fruits assortis de Colin; 60 douz. fromages de Neufchâtel; 25 fromages de Gruyère; 24 caisses do de Hollande (Amsterdam); 30 billes de noix; 10 do noisettes; 6 caisses thon mariné; 30 do salaison assorties, 50 paniers d'huile d'olives; 20 caisses vermicelli et macaroni de Gêne, (Italie); 40 caisses pruneaux et un assortiment de conserves de Colin à Nantes, en petites et grandes boites. PASCALET & MICHON,
24 fev encoig. Chartres et Toulouse.

LE soussigné, jardinier *et marchand de graines*, au coin des rues Poydras et Gironde (autrefois les jardins et plantations *Gravier*), *à quatre ilets du* railroad, dans la rue Poydras, fournit des graines fraîches pour jardins potagers, à des *prix très modérés*; on peut s'en procurer un seul paquet, une douzaine assortie, ou une boite contenant de 50 à 100 espèces différentes, toutes bien distinctes et avec leurs noms lisiblement écrits, formant un assortiment complet de graines de choix et propres au climat de ce pays, pour jardins potagers.

On trouve aussi chez le soussigné une grande variété de graines de fleurs, annuelles, vivaces, &c.

Plantes et arbustes, par douzaine ou par centaine.
24 fev—3,m,1ps S JOHNS.

AVIS—Le soussigné ayant transporté pour le moment son bureau au magasin de Messrs John Duncan & Co., rue de la Vieille Levée, No 25, est prêt à s'occuper de la vente des biens fonds, de nègres, meubles et de toutes ventes à faire au dehors. Il invite tout les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire contre lui à se présenter pour être payées et celles qui lui doivent sont priées de vouloir bien venir régler leurs comptes d'ici au 1er mars époque à la quelle tous les comptes arriérés seront mis entre les mains d'un homme de loi.
20 fev—5 J. LEVY, encanteur.

CALLIGRAPHIE.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES, rue de Chartres, no. 8, ont l'honneur d'informer les dames et messieurs qui désirent profiter de leurs leçons, qu'elles commenceront dès le premier avril, leur établissement devant être fermé plutôt que de coutume. Le public en général peut profiter de ces leçons jusqu'au moment où chacun croira écrire assez bien. Les dames, si elles le préfèrent, peuvent recevoir chez elles des leçons particulières. Les personnes qui ne sont que peu de temps en ville, peuvent prendre plusieurs leçons par jour, pour compléter rapidement leur cours. Les leçons commencent à 7 heures A. M. et finissent à 10 heures P. M. 22 fev

LATASTE & BRULATOUR offrent à vendre *en débarquement* du navire Augusta du Hâvre: 150 paniers Bourgogne mousseux, 60 caisses Bourgogne rouge; Volney, Richebourg, Chambertin, quelques caisses mouchoirs façon madras, cauleur et noirs pour deuil, quelques caisses comestibles, entre autres 3 caisses fromage de Gruyère, 5 pâtés de foies gras de Strasbourg. Rue Royale, No. 11. 24f

Reçu de Hambourg, par le navire le Frédéric Wilhelm, miroir à tirroir et de voyage; ardoises assorties; caniques en marbre et grises, lunettes dorées et en acier, tabatières en carton, crayon fin et pour charpentier.
J. LABADIE
22 fev rue de la Vieille Levée, no. 58.

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
RUE DE CHARTRES, No. 39.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions tres raisonnables. 9 sept.

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
RUE DE CHARTRES No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y son achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept.

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin sédentaire. 29 nov